

Communiqué de presse

Le 9 avril 2024

PLAN LITTORAL 21 Lancement de l'édition 2024 d'« Avenir Littoral »

Dans le cadre du Plan littoral 21, l'État et la Région Occitanie lancent la 6^e édition d' « Avenir Littoral » qui vise à accélérer le développement de solutions innovantes par les acteurs du territoire (entreprises, laboratoires de recherche, start up, etc.), sur des enjeux spécifiques au littoral d'Occitanie. Il vise à soutenir l'innovation et les filières de l'économie bleue, facteurs clés d'un emploi durable en région, face aux défis climatiques, démographiques et économiques du littoral.

Depuis 2019, « Avenir littoral » a permis de distinguer 34 projets, portés par plus de 84 acteurs (entreprises, laboratoires, associations, etc.), représentant un montant total de plus de 11,8 millions € et subventionnés à hauteur de 5,3 millions €, pour 30 emplois créés, 46 maintenus et 5 brevets déposés.

L'État et la Région poursuivent donc cette dynamique positive, en lançant la 6^e édition d'« Avenir littoral », avec le soutien du Pôle Mer Méditerranée et de l'Agence régionale de développement économique Ad'Occ et en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, l'Office français de la biodiversité et les gestionnaires des aires marines protégées.

Doté d'une enveloppe de **600 000 €, financée à parité par l'État et la Région**, il s'adresse à des entreprises basées en Occitanie, ainsi qu'aux entreprises françaises ou européennes qui souhaitent s'y implanter en développant des partenariats durables.

L'édition 2024 vise à faire émerger des solutions innovantes sur les enjeux majeurs pour le littoral Occitanie :

- le maintien, la préservation et la restauration de la biodiversité marine et lagunaire et la désartificialisation des milieux lagunaires et marins : il s'agit de limiter l'impact anthropique (pollutions, pressions des usages, désartificialisation, etc.) et du changement climatique sur la biodiversité (espèces, habitats, fonctions écologiques) marine et lagunaire, avec une attention particulière aux projets proposant des outils et aménagements écoconçus et générant un minimum d'impacts en matière d'artificialisation en mer.
- l'optimisation de la gestion de l'eau dans les activités de l'économie bleue (ports, nautisme, transformation des produits de la mer, aménagements urbains des stations littorales : il s'agit de financer des projets ayant pour objectif de réaliser *in fine* des économies d'eau (réutilisation, réduction à la ressource via des nouveaux process, etc.).

Avec le soutien de

« Après le succès des cinq premières éditions, l'État réaffirme son engagement pour accélérer le virage écologique sur le littoral Occitanie, dans une logique de planification. L'appel à projets 2024 doit permettre, en cohérence avec les orientations nationales et notamment le Plan d'action national pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, de faire émerger des projets innovants à forte ambition environnementale, conçus au plus près des problématiques du territoire par des acteurs de l'économie bleue. Face aux menaces sur la biodiversité marine et lagunaire et face à la raréfaction des ressources en eau, des solutions concrètes et innovantes doivent être expérimentées pour adapter nos outils et nos pratiques », Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

« Avec 220 km de côtes, la Région Occitanie fait de son littoral une force et promeut un développement économique alliant écologie et innovation. Les questions de la biodiversité marine et lagunaire ainsi que de la gestion de l'eau sont au cœur des préoccupations de la Région Occitanie et du Parlement de la Mer. Avenir Littoral vient apporter, sur ces sujets fondamentaux pour le développement et l'attractivité du territoire régional, des solutions nouvelles, portées par des acteurs locaux. L'enjeu est d'accompagner ces acteurs afin de développer l'emploi mais aussi le rayonnement et l'excellence de l'Occitanie en matière d'économie bleue », Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Calendrier :

- Lancement : **8 avril 2024**
- Date limite de dépôt du dossier de candidature : **3 juin 2024 à 14h**
- Auditions éventuelles des porteurs de projets : **jeudi 4 juillet 2024**
- Annonce des lauréats : **automne 2024**

Les documents permettant de consulter et répondre sont accessibles via le lien suivant : <https://innovation.polemermediterranee.com/>.

Le catalogue des projets soutenus par Avenir littoral entre 2019 et 2023 est accessible en suivant le lien ci-contre : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/irecontenu/telechargement/112525/842695/file/Catalogue%20projets%20AL%20v2023.3.pdf>

Contacts Presse :

Préfecture de la région Occitanie :

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée : Service Presse - service.presse@laregion.fr - 05 61 33 53 49 / 52 75 - 04 67 22 81 31

Contacts au Pôle Mer Méditerranée, coordinateur de cet appel à projets :

Manon PEDRONI (pedroni@polemermediterranee.com)

Contacts Ad'Occ : Danielle Lestang (danielle.lestang@agence-adocc.com)

Avec le soutien de

